

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2018

L'an deux mille dix-huit le vingt novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de Ruminghem s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 12 novembre 2018.

Etaient présents : M. HAUTECOEUR Jacques -M. PIQUET Daniel – M. WESSE Francis- M. TURBOT Pascal - Mme DUFOUR Patricia –M. DECAIX Ghislain –M. BRUN Gilles- M. BREGNARD Benoît - M. WACSIN Christian – M. VERQUERE Gérard- Mme SYNAVE Patricia- M. BOIDIN François –

Etaient absents représentés :

Mme BRICE Elodie qui a donné pouvoir à M. HAUTECOEUR Jacques,

Mme MALAS Catherine qui a donné pouvoir à M. WACSIN Christian

Etaient absents Mme RENAULT Corinne - Mme GOOSSENS Sylvie –M. BRASSEUR Laurent -Mme BARON Virginie et M. ROBERT David

Madame DUFOUR Patricia est élue secrétaire.

Objet : Don au Département de l'Aude

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable à leurs communes sinistrées. Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein de ces communes audoises.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour le don d'un montant de 200 € à verser auprès du département de l'Aude.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention de l'éclairage public – DETR 2019

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage de remplacer les lampadaires vétustes par des ampoules « LED » de la rue Basse du Marais, rue du Coin Perdu Rue St Martin Impasse Latérale, rue de la Liette, Rue St Antoine, Impasse du Stade, Rue verte et du Grand chemin de l'Église afin de réaliser une économie d'énergie et de répondre aux critères environnementaux. Ces travaux finaliseront le renouvellement complet de l'éclairage public.

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	22 540.58 € HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	5 635.14 €	25%
Subvention FDE	12 397.33 €	55%
Autofinancement	4 508.11 €	20%
	22 540.58 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention Equipement numérique à vocation scolaire – DETR 2019

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage dans le cadre du projet « Écoles numériques innovantes et ruralité » d'équiper les bâtiments communaux en

matériel numérique à vocation scolaire.

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	14 000 € HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	4 200.00 €	30%
Subvention Education nationale	7 000.00 €	50%
Autofinancement	2 800.00 €	20%
	14 000.00 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de cet investissement, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention Equipements sportifs – DETR 2019

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage le remplacement des mains courantes au stade de foot devenues trop vétustes, la réfection du terrain de basket et la création d'un City Stade. Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	81 557.20 € HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	20 389.30 €	25%
Autofinancement	61 167.90 €	75%
	81 557.20 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention Voiries – DETR 2019

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage des travaux de grosses réparations de la voirie Rue du Centre, l'élargissement du trottoir, la pose de l'assainissement d'eau pluviale et une réfection partielle de la voirie Petit Chemin de l'Église, la création de trottoir et la pose de l'assainissement d'eau pluviale en partie Rue St Antoine. Vu sa vétusté, une réfection totale du pont au niveau de la Rue St Antoine et de la RD217 sera faite avec un élargissement et la création d'une passerelle pour l'accès sécurisé des piétons. Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	349 588.00 € HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	69 917.60 €	20%
Subvention DSIL sollicitée	171 769.80 €	49.13%
Autofinancement	107 900.60 €	30.87 %
	349 588.00 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention Aménagement de voirie pour faciliter la mobilité – DSIL 2019

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'afin de faciliter la mobilité des usagers et de sécuriser les piétons il envisage des travaux d'élargissement du trottoir d'une partie de la voirie Petit Chemin de l'Église, la création de trottoir d'une partie de la Rue St Antoine. Vu sa vétusté, une réfection totale du pont au niveau de la Rue St Antoine et de la RD217 sera faite avec un élargissement et la création d'une passerelle pour l'accès sécurisé des piétons. Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	286 283.00€ HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	57 256.60 €	20%
Subvention DSIL sollicitée	171 769.80 €	60%
Autofinancement	57 256.60 €	20%
	286 283.00 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention de l'éclairage public – FDE 2019 Programme SEVE

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage de remplacer les lampadaires vétustes par des ampoules « LED » de la rue Basse du Marais, rue du Coin Perdu Rue St Martin Impasse Latérale, rue de la Liette, Rue St Antoine, Impasse du Stade, Rue verte et du Grand chemin de l'Église afin de réaliser une économie d'énergie et de répondre aux critères environnementaux. Ces travaux finaliseront le renouvellement complet de l'éclairage public.

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	22 540.58 € HT	Taux de subvention
Subvention DETR sollicitée	5 635.14 €	25%
Subvention FDE	12 397.33 €	55%
Autofinancement	4 508.11 €	20%
	22 540.58 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Décision Modificative n°1- Taxe aménagement
Investissement - Dépenses**

Article (Chap.) - Opération	Montant
10226 (10) : Taxe d'aménagement	1 042,00
2151 (21) : Réseaux de voirie	-1 042,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote cette décision.
Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Coût horaire des agents communaux intervenant pour le compte d'un tiers

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les agents communaux peuvent être amenés à intervenir pour le compte de tiers en cas d'intérêt général et/ou d'urgence ou en reprise de désordre causé par un tiers. Le coût horaire de ces agents doit être identifié afin de pouvoir être facturé au tiers pour le compte duquel la prestation a été réalisée ou en reprise du désordre qu'il a causé.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer le coût horaire à 20 € dans le cadre de la facturation aux tiers des interventions des agents communaux pour leur compte ou en reprise des désordres qu'ils auront pu occasionner.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Salle Paroissiale

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs courriers de l'Association Diocésaine d'Arras concernant la vente de la salle paroissiale de Rumingham.

Le prix de vente proposé est de 50 000 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé de ne pas donner suite et considère le prix de vente proposé trop élevé du fait du coût de désamiantage. La position du Conseil municipal pourrait être revue si le prix proposé serait revu à la baisse intégrant les coûts de mise en conformité.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part des projets à budgétiser sur 2019 à savoir :

1) Voirie

- création d'un trottoir, d'un assainissement eau pluviale et réfection totale de la chaussée rue Saint-Antoine depuis le Petit Chemin de l'Eglise jusque RD217
- Elargissement du pont entre la Rue Saint-Antoine et la RD217
- Travaux de voirie assainissement eau pluviale et trottoirs Petit Chemin de l'Eglise
- Pose de canalisation eaux pluviales Grand Chemin de l'Eglise afin de réduire les risques d'inondation
- Rénovation de l'éclairage public (dernière tranche de 53 lampadaires)

2) Equipements sportifs

- Remplacement de la main courante du terrain de football
- Création d'un city stade et piste de roller

3) Autres investissements

- Achat d'un microtracteur, pose de caméras de surveillance, matériel « école numérique », travaux de réfection des bâtiments communaux et renouvellement courant de matériels.

4) Les dépenses de l'ordre de 700 000 euros seront entièrement couvertes par les ressources budgétées sur 2019 et ceci sans devoir recourir à l'emprunt.

Ces prévisions dépenses d'investissement et de recettes ont été approuvées par le conseil municipal après que Monsieur DECAIX se soit étonné d'une différence sur le chiffrage du montant des travaux entre ce qui a été donné en commission de travail et celui présenté au conseil sur les travaux rue Saint-Antoine. Monsieur le Maire précise que la différence correspond au coût de l'assainissement non inclus dans le premier projet présenté en commission.

D'autre part quelques conseillers souhaitent obtenir plus de précisions sur la création et le choix d'un city stade et se posent la question sur le besoin réel d'une telle installation et le risque de vandalisme qui en découlerait. Monsieur le Maire précise que cela correspond à une demande récurrente d'adolescents et de leurs parents.

Monsieur Brun évoque la possibilité de réaliser un parcours d'enduro pour VTT sur la parcelle mitoyenne au terrain de football.

Travaux de voirie

Monsieur WACSIN signale les dégradations de la chaussée rue du Canal de Calais entre le pont et la rue du Rivage.

Bilan ALSH 2018 (camp de vacances)

En 2017 : 5 semaines, une moyenne de 41 enfants coût total 34 963 euros

En 2018 : 4 semaines, une moyenne de 54 enfants coût total 34 401 euros

Commission contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire demande des volontaires pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales. Il faut 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire.

Les volontaires sont : Mme DUFOUR Patricia, M. BREGNARD Benoit, M. WACSIN Christian, M. VERQUERE Gérard, M. BOIDIN François.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur DECAIX s'étonne qu'un courrier ait été envoyé à l'association « les chats de l'espoir » notifiant un refus à une demande de don. Le courrier fait état d'un refus du conseil municipal alors que celui-ci n'a pas été consulté.
- De manière générale lors de l'élaboration du budget, le conseil convient de refuser les demandes de don ou de subvention à des associations n'ayant pas leur siège à Ruminghem. Pour éviter toute polémique ultérieure, Monsieur le Maire sollicitera le conseil qui statuera sur toutes les demandes de don ou de subvention d'où qu'elles viennent.
- Monsieur BRUN demande la pose d'un panneau de signalisation indiquant l'entrée de la salle des sports et attire l'attention sur les nuisances provoquées par le dépôt de fumier en bord de route à proximité du Petit chemin de l'Eglise.
- Mme SYNAVE constate que la salle de réunion de la mairie est utilisée pour les cours de danse dispensée par la Note Bleue considérant comme d'autres conseillers que ce n'est pas le lieu pour exercer ce type d'activité. Monsieur le Maire explique que cette association ne peut plus disposer de la salle paroissiale et que les autres bâtiments communaux sont soit déjà utilisés dans ce créneau horaire, soit inadaptés. Il précise par ailleurs aux remarques formulées qu'il a toujours fait en sorte de satisfaire les demandes des associations quelle qu'elles soient pour effectuer leur activité et dément les propos tenus selon lesquels rien ne serait être refusé à l'association « la Note Bleue ».

